

Divers – Service des marchés et contrats**Point d'information****Fonctionnement du service :**

Le Service Marchés et Contrats (SMC) apporte un appui au Secrétariat et aux projets dans l'exécution des processus de passation de marchés. Une équipe composée de trois personnes est en place : un chef de Service et deux assistants au SMC.

Il est à noter que 98% des marchés passés actuellement par le Service Marchés et Contrats se rapportent aux marchés mis en œuvre par les projets gérés par la COI. Les marchés proprement dits de la COI ne représentent que 2% des activités. Ce qui traduit une forte dépendance de l'organisation dans la mise en œuvre des projets financés par les partenaires techniques et financiers.

Réalisation :

- Appui à la COI dans la réalisation des activités de passation de marchés : (i) acquisition permanente des fournitures, (ii) mise en œuvre des marchés relatifs aux besoins ponctuels d'équipements et (iii) recrutement du cabinet d'assistance technique en informatique à la COI ;
- Appuis permanents des divers projets mis en œuvre par la COI dans la réalisation des activités de passation de marchés (depuis la préparation des marchés jusqu'à leur contractualisation) ;
- Contribution active et permanente dans le processus de mise à jour du manuel de procédures administratives et financières de la COI en vue de l'accréditation au Fonds vert pour le climat et de la conformité aux neuf piliers de l'Union européenne ;
- Participation aux diverses missions d'audit des projets mis en œuvre par la COI.

Autres :

Représenter l'organisation dans toutes les réunions de travail avec les bailleurs touchant au domaine de la passation de marchés et à l'administration de l'organisation dans son ensemble.

Renforcements de capacité :

- Suivi par l'équipe de formations sur les procédures administratives et financières (i) de l'Union européenne et (ii) de l'AFD ;
- Initiation et formation des bénéficiaires des projets mis en œuvre par la COI sur la passation de marchés (Fédération de pêcheurs artisans de l'océan Indien lors du COPIL).

Perspectives :

- Disposer en 2020 d'un manuel de procédures de la COI mis à jour, accepté par tous les bailleurs et applicable à tous les projets gérés par l'organisation ;
- Renouveler le contrat de l'agence de voyage de la COI pour une meilleure maîtrise des coûts et pour bénéficier de services plus avantageux ;
- Mettre en place des contrats cadre pour les activités de passation de marchés récurrents (ateliers, hébergement, interprétariat, etc.).